

NOTES DE LECTURE

Albert AYACHE

Études de l'Histoire marocaine

(Éditions Okad/Al Asas, Rabat)

Professeur d'histoire et géographie, militant du Parti Communiste Marocain, organisateur et responsable de l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc, spécialiste des questions économiques et finalement historien du mouvement syndical, Albert Ayache (1905-1994) est l'auteur d'ouvrages indispensables à la connaissance du mouvement ouvrier marocain.

On lui doit notamment *Le Maroc, bilan d'une colonisation* (1956, Éditions Sociales), une somme incontournable en trois tomes sur *Le Mouvement Syndical au Maroc - 1919-1956* aux côtés de René Gallissot et Georges Oved au volume *Maroc* du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* (1998, Éd. de l'Atelier).

La qualité de ces travaux de référence tient à la fois à la rigueur méthodologique et à l'excellente connaissance du terrain provenant d'un engagement syndical et anticolonial conséquent (Albert Ayache fut comme les principaux militants français de l'UGSCM expulsé vers la France suite aux très dures luttes de 1952 à Casablanca).

On se réjouira de la nouvelle publication des textes rassemblés ici – qui étaient devenus à peu près introuvables. On trouve, en effet, dans ces *Études d'Histoire sociale marocaine* un article de synthèse sur « la formation de la nation marocaine » rédigé à la demande de l'Académie des Sciences de l'URSS, des commu-

nications universitaires, notamment sur le Traité de Fès de 1912, des études pour la *Revue des Géographes*, pour *La Pensée*, pour *Annales (économie, sociétés, civilisations)* et des monographies intégrées à des ouvrages collectifs.

Dans ses textes, Albert Ayache est d'une grande clarté pédagogique.

Il fait partager ce qu'il sait. Il sait beaucoup et cherche beaucoup aussi. Ses choix militants en faveur de l'émancipation de l'homme et des peuples n'hypothèquent jamais une réflexion toujours exigeante.

On relèvera le souci constant de mettre en évidence le lien entre développement socio-économique de la société et conscience nationale, politique et syndicale.

Du VIII^e au XI^e siècle, « les Arabes introduisirent des modes de production qui, dépassant le cadre tribal, eurent pour résultat de rassembler les Marocains dans une construction plus vaste ». Bien évidemment, les nouveaux venus, furent « d'abord des guerriers et des propagandistes » prêchant la soumission à Dieu : « Islam ».

Ils promettaient aussi aux nouveaux convertis « l'exemption de l'impôt et la participation à de fructueuses expéditions ».

L'intégration du Maroc à l'aire de civilisation musulmane se traduit par une expansion du commerce, le perfectionnement des techniques agricoles et le développement des

villes fondées sur le négoce avec une bourgeoisie riche et cultivée.

Ce sont les routes commerciales et l'activité de négoce international qui déterminèrent l'essor (ou le déclin) des villes et d'un pays dont les lieux de cohésion apparaissent très tôt.

L'appel au Djihad face aux envahisseurs étrangers dès le xv^e siècle représente « l'expression religieuse d'un patriotisme contemporain de celui de Jeanne d'Arc. Tandis que les forces productives se transformaient dans l'Europe de l'Ouest, elles se figeaient au Maroc ». Avec les occupations des côtes par les Portugais, Espagnols, Turcs aux xv^e et xvi^e siècles, les courants commerciaux qui étaient à l'origine de la richesse du pays se disloquèrent. Une des principales conséquences en fut l'affaiblissement des activités urbaines et de la bourgeoisie et le maintien des forces féodales.

En quelques lignes magistrales, A. Ayache résume l'essence de la période coloniale.

« Le régime colonial précipita l'achèvement de la nation marocaine.

La préoccupation majeure des occupants fut de maintenir la société marocaine dans ses cadres traditionnels, d'en accentuer les particularismes, de la figer dans son économie ancienne. Les féodalités administratives et religieuses, plus faciles à tenir à condition de satisfaire leurs appétits, furent renforcées.

Mais, contradiction inévitable, les groupes d'affaires au profit de qui se

faisait la conquête introduisirent des formes capitalistes d'exploitation (...).

La conscience nationale s'enracinait aussi dans la bourgeoisie marocaine dont les aspirations et les intérêts étaient sacrifiés par le régime colonial. »

Ces affirmations procèdent d'analyses exhaustives telles celles sur *Les mouvements de capitaux dans les sociétés au Maroc (1912-1955)* ou la monographie sur la Compagnie Sucirière Marocaine de 1929 à 1955.

Au-delà des mécanismes économiques et des statistiques, il y a les hommes, leurs combats politiques et sociaux.

Au fil des pages, on retrouve la vivacité des affrontements à la Chambre des Députés en 1912 lors de la ratification du Traité de Fès. On découvre l'évolution de Jean Jaurès et aussi les origines du mouvement syndical au Maroc avec la création de l'Union des Syndicats Confédérés du Maroc (CGT). Deux études portent sur la période du Front Populaire et les grèves de juin 1936 avec des développements très précis sur la situation sociale. D'autres sur « les militants de l'USCM », le rôle des communistes et la marocanisation des cadres syndicaux et sur « la population ouvrière au Maroc ».

Des textes d'une grande richesse documentaire centrés sur l'émergence du sentiment national, le monde ouvrier et les réalités économiques de la colonisation.

PAUL EUZIÈRE

Albert AYACHE avec la collaboration de René GALLISSOT et de Georges OVED

Maroc des origines à 1956. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Maghreb

(Les Éditions de l'Atelier, Paris – Eddif, Casablanca, 230 p.)

Très souvent, l'histoire est écrite non seulement par les vainqueurs mais aussi, s'agissant de vie politique et sociale, à partir d'un point de vue de classe qui ignore systématiquement le rôle déterminant dans les événements du « petit peuple » des ouvriers, paysans, instituteurs et modestes fonctionnaires.

Avec ce *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier au Maroc*, premier volet du triptyque consacré au Maghreb qui se situe dans l'excellente filiation du colossal *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* de Jean Maitron puis Claude Penetier, Albert Ayache, René Gallissot et Georges Oved présentent un panorama de militants connus ou obscurs qui, à partir des années 1920 puis 1945, ont constitué le terreau du mouvement syndical et une composante essentielle des luttes de libération nationale.

Les trois auteurs – qui ont bénéficié de multiples concours parmi lesquels le professeur Abdallah Saaf de l'Université de Rabat et le socio-historien Mohamed El Ayadi – sont des spécialistes reconnus.

Albert Ayache (cf. la note sur « les Études d'Histoire sociale marocaine ») est l'historien du mouvement syndical au Maroc. René Gallissot, fondateur de l'Institut Maghreb Europe (Paris VIII-St Denis) est un universitaire érudit qui depuis 40 ans travaille et réfléchit sur le Maghreb. Georges Oved, conseiller économique et financier du gouvernement

marocain de 1956 à 1961, est l'auteur d'une thèse de doctorat très documentée publiée en deux tomes aux éditions L'Harmattan sous le titre *La gauche française et le nationalisme marocain-1905-1955*.

Les quelques 600 notes biographiques qu'ils ont rédigées sont parfois incomplètes – certaines vies de militants durent peu, les traces se perdent – mais toujours passionnantes et emblématiques de trajectoires collectives et individuelles dans lesquelles se lisent le sang et la sueur, la fraternité et l'héroïsme et aussi, parfois, mesquineries et coups bas qui jalonnent et éclairent les évolutions du mouvement ouvrier et du syndicalisme marocain jusqu'à nos jours.

Ces militants sont de toutes les origines : autochtones comme européens. Ils sont ouvriers, employés, petits fonctionnaires. Cheminots, instituteurs et mineurs y sont très présents. Les uns viennent de la SFIO et de la franc-maçonnerie. D'autres, nombreux, appartiennent à la mouvance communiste ou nationaliste. Ensemble, ils jetteront en 1930 les bases de l'Union des Syndicats CGT du Maroc puis, en 1946, de l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc qui « marocanisera » ses directions sous la pression des communistes et avec la venue des Istiqlâliens.

En décembre 1955 sera créé un syndicat unique UMT avec Mahjoub Ben Seddik et Taïeb Ben Bouazza

qui connaîtra deux scissions : création de l'UGTM (Union Générale des Travailleurs Marocains, d'influence istiglâlienne) en 1960 et de la CDT (Confédération Démocratique du Travail, mouvance USFP) en 1978.

Acteurs de l'histoire du Maroc, ils subissent aussi les répercussions des aléas de la vie politique et diplomatique française (Front Populaire, période vichyste, Union Française) et du mouvement du monde (Seconde Guerre mondiale, Guerre froide, décolonisation).

Du fait d'une législation particulièrement conservatrice qui en interdit l'accès aux « indigènes », les premières organisations syndicales et politiques apparaissent tardivement dans le Protectorat et émanent dans un premier temps des milieux d'origine européenne. Contrairement à l'autre « protectorat » qu'est la Tunisie où dès 1907 se forment des partis politiques autochtones – « Jeunes Tunisiens » (1907) puis Destour (1920) et Fédération Communiste (18 décembre 1921 ; dissoute le 17 mai 1922) avec des cellules tunisiennes et des publications en arabe –, ce n'est qu'à partir du Front Populaire et surtout de la Seconde Guerre mondiale (débarquement américain en novembre 1942, entrevue d'Anfa le 22 janvier 1943 entre le président Roosevelt et le Sultan, élimination des hauts cadres pétainistes et défaite du nazisme) que les Marocains peuvent enfin intégrer syndicats et partis.

Au fil des biographies apparaissent les différents moments de cette évolution, les ruptures et les enjeux.

Les rapports de police et des renseignements militaires mentionnent dès 1927 la présence d'une cellule communiste à Casablanca et de neuf cellules dans les troupes station-

nées au Maroc. Mais il faut attendre l'élan du Front Populaire pour que, des années plus tard, en 1937 soit créée au grand jour une « région » communiste du PCF au Maroc qui se constituera en PCM en novembre 1943 (« clandestin » après sa « dissolution » par les autorités coloniales en décembre 1952, à nouveau légal de 1956 au 12 février 1960, date de sa dissolution par le gouvernement UNFP de Abdallah Ibrahim).

De 1927 à 1937 les premiers acteurs de cette gestation sont des Européens : Français de métropole ou d'Algérie, Espagnols, Portugais, Italiens. Ils sont tels Xavier Gransart, François et Jean Bernardini contraints d'adhérer à la SFIO, seule autorisée.

De 1937 à 1945, on y trouve des francs-maçons : Henri Bonnet, des Français d'Algérie : Michel Mazzella, Léon Sultan, René Toussaint, Marius Urios, Fernand Ursule...

A partir de 1946 et surtout d'avril 1949, Comité Central, Bureau Politique et Secrétariat sont composés aux deux tiers par des Marocains : Ali Yata, Abdeslam Bourquia, Edmond el Maleh...

La même périodisation se retrouve dans le mouvement nationaliste qui se manifeste d'abord par l'opposition au « Dahir Berbère » (1930), par la mise sur pied du Comité d'Action Marocaine (1934) puis après guerre, le 11 janvier 1944, par les créations du parti de l'Istiqlâl sous l'impulsion d'Allal el Fassi et du Parti Démocratique de l'Indépendance en avril 1946 avec Mohamed Hassan Ouazzani.

De nombreux militants nationalistes dont l'activité a été en rapport avec le mouvement ouvrier figurent dans ce dictionnaire : Mehdi Ben Barka, Mahjoub Ben Seddik, Abder-

rahim Bouabid, Taïeb Ben Bouazza, Abdallah Ibrahim, Mustapha Taoufik – « Laadou »...

Ils font l'objet de notices qui illustrent la complexité des situations et des approches militantes.

Dès le début des années 20, les travailleurs tunisiens peuvent se syndiquer à la CDTT (créée en octobre 1924) et les Algériens adhérer à la CGTU.

Au Maroc il faut attendre le 24 décembre 1936 pour que – suite aux grandes grèves de mai-juin 1936 en France et à la poussée ouvrière dans le Protectorat (grèves de Casablanca, Khourigba, Fès et Rabat) – un dahir autorise la minorité européenne – exclusivement – à constituer des syndicats professionnels.

En dépit de cette législation ségrégationniste, des Marocains entreront dans les syndicats et participeront aux différents mouvements.

Le 26 juin 1938, un second dahir pris sous la pression du patronat punira sévèrement – amendes et emprisonnement – toute tentative de syndicalisation des Marocains ainsi réduits au silence puisque les syndicats ne peuvent plus parler d'eux.

Ce n'est qu'à partir de juin 1943 avec la reconstitution des syndicats et la prépondérance des communistes qu'une masse grandissante de Marocains se syndicalisera. En 1948, ils représentent les deux tiers des 70 000 adhérents des syndicats sus-

citant l'hostilité croissante du patronat et de la Résidence décidés à les briser par tous les moyens.

On relèvera avec intérêt les biographies portant sur les syndicalistes Allal Bachir, Ali Belkacem, Mohamed Bouhamida des mines de Djerada (région d'Oujda), lieu dont le nom reste attaché au pogrom anti-juif de juin 1948 qui entraîna la mort de quarante-quatre personnes et fut utilisé par les réseaux sionistes pour accélérer l'émigration des marocains juifs vers le nouvel État d'Israël.

A la suite de ce qui paraît désormais avoir été une machination montée par le contrôleur civil Chenebeaux pour briser le mouvement syndical, des centaines de mineurs furent arrêtés, condamnés à la prison et aux travaux forcés.

Certaines de ces vies militantes conduisent après l'Indépendance aux fonctions ministérielles et diplomatiques, d'autres à de véritables épopées.

Ainsi, le cégétiste et communiste, Mohamed Ben Aomar Lahrech, détaché à la demande d'Hô Chi Minh pour agir en direction des soldats marocains engagés dans l'armée française au Vietnam, devint-il sous le nom de « Marouf » puis de « Anh Ma » général du Viet Minh. Une aventure retracée par A. Saaf (*Histoire d'Anh Ma*, L'Harmattan) qui illustre elle aussi toute la richesse de ce passionnant dictionnaire.

Centre pour le Leadership Féminin

La démocratie mutilée – Femmes et politique au Maroc

(Publications de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, 2001, 207 p.)

Depuis 1956, le Maroc a enregistré de nombreuses mutations sociales, économiques, politiques et s'est engagé sur la voie de la démocratie avec une recherche de l'accession de tous à la citoyenneté. Question clef : l'égalité de chacun en droits et en devoirs. La moitié des citoyens sont des femmes. Victimes de nombreuses discriminations, elles n'ont pas eu accès aux mêmes droits en même temps que les hommes. Leur statut légal a été défini dans la « Moudawana » ou Code de la famille.

Dans la lutte contre ces inégalités sociales et la promotion de la citoyenneté, les associations de femmes ont joué un rôle déterminant.

L'ADFM (Association Démocratique des Femmes du Maroc) est la première association féminine indépendante fondée en 1985. Elle se fixe pour mission la défense et la promotion des Droits Humains des Femmes (droits civils, politiques, économiques et sociaux, protection contre les violences).

« La démocratie mutilée – Femmes et pouvoir au Maroc » est l'un des produits des séminaires conduits par le Centre pour le leadership féminin (CLEF), en 1997-1998-1999, années décisives dans ce combat. Le CLEF, émanation directe de l'ADFM, oriente ses actions vers les femmes potentiellement éligibles aux postes de décision en leur assurant une formation et en les encourageant à investir les lieux de pouvoir et de décision.

Au travers des analyses des quinze contributeurs : chercheurs, ex-

perts, hommes et femmes politiques, cadres et représentants des associations, c'est une radiographie précise qui nous est livrée à un moment charnière des luttes contre toutes les discriminations et en particulier pour l'accession des femmes aux différentes instances du pouvoir.

Ces réflexions menées sur :

- la contradiction entre la condition des femmes et leur absence des lieux de décision,
- les mécanismes d'exclusion des femmes,
- le fonctionnement de la démocratie,
- des propositions d'actions positives prennent aujourd'hui encore tout leur sens, tant dans les avancées accomplies grâce à la pugnacité d'associations telles que l'ADFM que dans le chemin qu'il reste à parcourir pour faire passer dans la société une réelle égalité entre hommes et femmes.

Alors même que le principe d'égalité en matière de droits politiques est inscrit dans la Constitution marocaine, la Constitution de 1962 a accordé un ensemble de droits et de libertés aux citoyens (confirmé par les constitutions de 1970, 1972, 1992 et 1996) – « l'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux » –, que les femmes ont acquis depuis 1963 le droit de vote sans restrictions et que le Maroc a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes le 21 juin 1993 (CEDAW), nombreuses sont les inégalités qui frappent les femmes et

criante est leur absence des lieux de décision politique.

En 1997, les femmes ne représentaient que 0,6 % des élus aux deux chambres des Représentants du Parlement (2 sièges dans chacune des chambres) et 0,34 % des élus des conseils locaux. Et si trente-cinq femmes ont été élues au Parlement en 2002 (10,7 % de la chambre des représentants), il n'en demeure pas moins que le faible taux de représentativité, même en progression aujourd'hui, s'accompagne toujours, comme dénoncé par l'ADFM d'un taux de candidatures féminines très bas par rapport à l'ensemble des candidatures (1,77 % entre 1997 et 2002 contre 5 % entre 2003 et 2005)¹.

Ce double constat, faible représentativité et déficit des candidatures féminines va à l'encontre des mutations de la société civile marocaine qui confèrent un plus grand rôle aux femmes.

Trois facteurs essentiels ont conduit les Marocaines à occuper davantage la sphère publique : urbanisation croissante, accès à l'éducation en progression et entrée massive des femmes sur le marché du travail. Mais, si comme le souligne Khalid Naciri², les femmes investissent de plus en plus des postes à responsabilités dans la société civile, elles demeurent grandement ex-

clues du champ politique. Et ceci n'est pas sans conséquences, les propos de Nouzha Skalli³ sont éloquentes : « Nous avons fait le lien entre l'absence ou la faible représentativité des femmes aux postes de responsabilité et de décision et le fait que leurs droits sont moins bien représentés et que par conséquent leur situation est plus détériorée [...] »

Briser ce cercle infernal passe par l'analyse des facteurs d'exclusion et d'inégalités auxquels sont soumises les Marocaines. Ces facteurs sont à la fois constitutionnels, politiques, économiques et socio-culturels.

Michèle Zirari⁴ met en relief la marge qu'il existe entre l'égalité de droit et l'égalité de fait dans son chapitre « Les paradoxes et la précarité du Droit ». Ainsi, les droits fondamentaux sont garantis par la Constitution à tous les citoyens mais le Code de la famille (la Moudawana), codifiée dans le droit musulman, a placé, de 195 à 2004, la femme marocaine sous la dépendance du père et du mari, en faisant « un être mineur à vie ». A l'heure où « La démocratie mutilée » a été imprimée (2001), la timide réforme de la Moudawana de 1993 n'avait en rien modifié les rapports hiérarchiques entre les époux.

D'autre part, Aïcha Belquaid⁵ souligne une contradiction d'importance : si le Maroc a ratifié des con-

¹ Source : 50 ans de Développement Humain, « Évolution des conditions de vie des femmes », Hayat Zirari.

² Naciri Khalid : Directeur de l'Institut Supérieur d'Administration.

³ Nouzha Skalli : Pharmacienne ; Élu(e) communale ; Membre du Comité de pilotage de l'ADFM ; Membre du Bureau politique du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), députée.

⁴ Michèle Zirari : professeur à la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Rabat-Agdal.

⁵ Aïcha Belquaid : Professeur de droit à l'École nationale d'administration ; Membre du Conseil consultatif des Droits de l'Homme.

ventions internationales en faveur de l'égalité des droits hommes/femmes, « il a également veillé à formuler des réserves à cet égard ». Ces réserves concernent principalement la primauté de la charia islamique sur les droits internationaux. Le droit marocain de la famille reste fondé sur les principes et les règles du droit musulman perpétuant la prédominance d'une autorité patriarcale, frein s'il en est à l'accès des femmes au champ politique.

D'autres facteurs d'exclusion viennent alourdir les contradictions du droit. Nouzha Skalli recense les raisons de la marginalisation des femmes en politique :

- Les femmes sont touchées par un taux d'analphabétisme très élevé (en 1994, le taux d'analphabétisme s'élève à 67 % chez les femmes, 41 % chez les hommes et les disparités sont encore plus fortes pour les populations féminines rurales et/ou appartenant à des couches sociales pauvres)⁶.

- Les femmes occupent pour une grande part des emplois peu qualifiés et précaires.

- Il existe un fort conditionnement, relayé par les médias, la culture, les manuels scolaires pour que la femme marocaine ne dépasse pas son rôle de femme et de mère.

- Les violences faites aux femmes soulignent leur cantonnement dans la sphère du privé.

- La société politique, l'espace public développent des modes d'organisation excluants (réunions tardives incompatibles avec les charges familiales qui incombent aux femmes, prises de position féminines peu ou pas encouragées).

- Le lourd déficit en équipements sociaux (crèches en particulier) est une entrave au cumul de la vie familiale et active.

Nabéa Naciri⁷ souligne que les femmes diplômées, de plus en plus nombreuses, sont les mieux placées pour participer à la vie politique et publique. Mais « 47,7 % des femmes ayant une instruction supérieure ont déclaré avoir besoin de l'autorisation de leur mari pour sortir de la maison ».

Au-delà du constat et de l'analyse des mécanismes d'exclusion, les travaux de l'ADFM ici réunis font des propositions concrètes pour éliminer les facteurs profonds de l'inégalité Homme/Femme, afin de trouver la voie d'une véritable culture de la citoyenneté.

Surmonter les handicaps socio-culturels que subissent les femmes est une première réponse. Elle passe par un ensemble de mesures « sociétales » : accès plus large à la scolarisation, une augmentation du niveau d'éducation et des compétences professionnelles des femmes, le développement d'équipements sociaux, la lutte contre les violences faites contre elles et plus largement par de véritables politiques sociales en leur faveur.

De telles dispositions ne peuvent être prises sans une grande présence des femmes dans les instances de décision politique. Pour ce faire, des mesures institutionnelles volontaristes sont envisagées. Deux principaux leviers sont retenus :

- le mode de scrutin : le mode de scrutin par liste (proportionnel ou majoritaire) est reconnu comme étant plus favorable aux femmes.

⁶ Voir note 1.

⁷ Nabéa Raciri : Présidente de l'ADFM-Rabat

– l'imposition de quotas dans le processus électoral. Depuis le milieu des années 1990, la question des quotas s'impose comme étape incontournable à l'instauration d'une parité politique, facteur d'amélioration de la condition féminine au Maroc.

L'égalité proclamée des droits n'est rien si elle ne dégage pas « les voies et les moyens pour traduire les mesures concrètes à cet égard » (Aïcha Belquaid), mais ces lois doivent aussi être accompagnées et alimentées par un changement des mentalités. Les travaux de l'Association témoignent du rôle fondamental des femmes dans l'impulsion et le suivi de ce changement. Lobbying, informations, rencontres, formation, participation à l'aménagement et à l'appropriation de l'espace urbain par les femmes, l'ensemble des luttes associatives féminines est le vecteur et l'outil de l'établissement d'une véritable conscience citoyenne, les femmes en étant à la fois initiatrices, actrices et bénéficiaires.

Le nouveau Code de la famille voté en février 2004 par les deux Chambres du Parlement émane pour l'essentiel des luttes et des propositions des associations féminines, dont l'ADFM. Il constitue véritablement sinon une « révolution » du moins une réforme qui place le Maroc en peloton de tête des pays arabo-musulmans pour le statut de la femme.

L'ensemble des partis politiques du Parlement, y compris les islamistes du PJD, Abdellah Benkirane (PJD) déclarant : « Dans l'ensemble, le nou-

veau Code de la famille est positif et toutes les précautions ont été prises pour qu'il s'inscrive dans le référentiel islamique. », ont adhéré aux réformes fondamentales contenu dans le discours de SM le Roi Mohamed VI. Ce nouveau Code consacre l'égalité en droits et en devoirs des deux époux. La famille est placée sous « la responsabilité conjointe des deux époux ». Cette avancée majeure a été saluée par tous, ainsi Kamel Lahbib, Collectif Démocratie et Liberté : « Le référentiel religieux n'a pas disparu [...] mais les avancées réalisées par la réforme de la Moudawana sont extrêmement importantes et indéniables. »

Grâce à cette réforme « la rupture est faite, il n'y a plus de chef de famille. Il y a égalité de droits et de devoirs entre hommes et femmes » (déclaration de l'ADFM), mais elle se heurte, dans son application, à de nombreuses résistances (de la part de certains juges), à la méconnaissance des femmes par rapport aux nouvelles dispositions et à un manque de moyens matériels et humains pour faire appliquer les jugements⁸.

Parce qu'une démocratie sans les femmes n'en est pas une, parce que l'égalité Homme/Femme au Maroc constitue un ancrage incontournable des Droits de l'Homme, l'ouvrage garde aujourd'hui encore tout son intérêt, mettant en lumière les combats menés pour cette égalité et le chemin qu'il reste à parcourir malgré d'indéniables avancées.

DELPHINE DEMATHIEU

⁸ Source : Femmes du Maroc, dossier « le Code de la famille : un an après, le bilan » - Rabéa Naciri, présidente 2005 ADFM Rabat.

• **Haïm ZAFRANI**

Deux mille ans de vie juive au Maroc

(Éd. EDDIF, Casablanca)

• **Agnès BENSIMON**

Hassan II et les juifs, histoire d'une émigration secrète

(Le Seuil, Paris)

• **Michael M. LASKIER**

Israël and the Maghreb. From Statehood to Oslo

(University Press of Florida, 2004, États-Unis)

Juifs du Maroc : racines et exode

196

En 1948, le Maroc compte 268 000 juifs (contre 140 000 en Algérie où ils ont été naturalisés français par le décret Crémieux de 1870 et 110 000 en Tunisie). Ils ne sont plus aujourd'hui qu'environ 3 000 au Maroc¹ et 1 500² en Tunisie.

L'appel et l'organisation de « l'Aliya » (*Le Retour*) – en fait une immigration sélectionnée – par les gouvernants du nouvel État d'Israël (1948), puis l'inquiétude suscitée par indépendance (1956) essentiellement représentées par un courant nationaliste à fort référent musulman expliquent la véritable hémorragie de sa population juive qu'a connue le Maroc et la perte de tout un pan de son identité et de sa culture.

Originaire d'Essaouira (ex-Mogador), le professeur Haïm Zafrani, qui est mort à Paris en mars 2004, a pendant longtemps dirigé à l'Université de Paris VIII le Département de langue hébraïque et de civilisation juive ainsi que plusieurs groupes de recherche à l'Université et au CNRS.

Auteur de référence – on lui doit quinze ouvrages et quelque cent cinquante articles – Haïm Zafrani nous permet avec ces *Deux mille ans de vie juive au Maroc* d'entrer de plain-pied dans la vie et les traditions de ces communautés. On y mesure leur « bipolarité » : d'un côté, une appartenance incontestable au pays ; de l'autre des rapports étroits avec la pensée juive universelle au travers de la Bible, du Talmud et de la *Halakhah* (prescriptions de la Loi).

Le judaïsme marocain séfaraïte s'est formé à partir de trois strates : dans l'Antiquité – notamment sous l'Empire romain – une population berbère judaïsée ; avec la conquête arabe se constitue une communauté juive arabophone. Les Juifs sont à l'exception de Tanger regroupés dans les *mellahs*. Ils connaissent comme les Chrétiens, eux aussi « Gens du Livre », le statut de « dhimmis » (« protégés »).

A partir de 1492 et jusqu'en 1497, l'expulsion des Juifs (et des Musul-

¹ *Maroc-Hebdo*, n° 638 du 4 au 10 février 2005. Simon Lévy qui dirige la Fondation du Patrimoine culturel judéo-marocain à Casablanca donne le chiffre de 5 000.

² *Regards*, revue du Centre Communautaire Laïc Juif de Belgique, 4 juin 2004.

mans) d'Espagne par la reine Isabelle la Catholique entraîne l'arrivée de plusieurs vagues de *megorashim* (« expulsés ») de langue espagnole qui s'opposent sur certains points de culte aux *toshabim* (*autochtones*), mais qui, surtout, vont enrichir spirituellement, matériellement et intellectuellement les communautés et en constituer des élites qui se mettent au service des souverains du Maroc.

Au fil des siècles, les situations ont considérablement varié en fonction des contextes politiques, des luttes de pouvoir et des bouleversements dynastiques qui affectaient l'ensemble de la population.

Contrairement à Fès où dès Idriss II (791-828) les Juifs avaient été admis dès le IX^e siècle, dans les murailles de la ville, Marrakech – fondée par Ibn Tachfin en 1062 – leur fut interdite jusqu'à ce que le monarque Ahmed Ed Dahabi (1578-1603) les y autorise au XVI^e siècle faisant ainsi de la capitale du Sud marocain, « pendant de longs siècles, un foyer de diffusion de la science juive pour les régions du Sous, de l'Atlas et des villes de la Côte méridionale de l'Atlantique ».

Si, à certaines périodes, notamment au XII^e siècle avec l'avènement de l'Almohade Ibn Toumert ou durant les deux années de règne (1790-1792) de Moulay Yazid, des exac-

tions de masse et des crimes furent commis, « ils ne furent pas moins terrifiants et moins décisifs pour le judaïsme maghrébin que ne le furent les premières croisades et leurs séquelles pour le judaïsme européen » écrit Haïm Zafrani.

Finalement, la condition de *dhimmi* était sans doute « dégradante et souvent précaire », mais c'était un « statut juridique, somme toute, libéral » avec « un très haut degré d'autonomie judiciaire, administrative et culturelle, comparé à celui, arbitraire, que connaissaient les Juifs de la chrétienté, en pays ashkenaze ».

En même temps, les situations étaient très diverses et variaient en fonction des appartenances de classe.

« Au Maroc – souligne Daniel Rivet – il y a des Juifs et non un Juif abstrait. Et la distance sociale se creuse entre un pauvre boutiquier juif de Debdou, lié à un maître musulman (*sayyid*) engageant son honneur pour lui garantir sa protection (*h'imâya*) en échange de sa soumission à l'issu d'un pacte scellé par un sacrifice (*dhabîha*), et puis un grand marchand de Tanger négociant les traites du Sultan et jouant sur les touches du clavier constitué par un réseau juif d'intérêts marchands et bancaires entrelacés, de Gibraltar à Alexandrie. »³

³ Créée en 1860 par des Français de confession juive – parmi lesquels Adolphe Crémieux – l'Alliance Israélite Universelle qui situait sa démarche dans l'œuvre d'émancipation de la Révolution française de 1789 entendait devenir « un centre de progrès moral de solidarité religieuse et de protection pour tous ceux qui avaient à souffrir de leur condition de Juif ». Son programme s'appuyait sur le triptyque « Solidarité-émancipation-régénération ».

Particulièrement présente dans la Turquie ottomane (où il y a une école AIU dans chaque communauté de 1 000 membres), elle se développe au Maroc dès 1880 grâce à l'aide financière du baron de Rothschild.

Différences, voire oppositions, que l'on retrouve au plan culturel.

D'un côté, les vieux rabbins « qui tiennent encore bien en main les intérêts d'une communauté » qui n'a pas été travaillée par le courant de la « *haskala* » (« les Lumières » du XVIII^e siècle). De l'autre, les « *alliancistes* », progressistes, issus des écoles de l'Alliance Israélite Universelle (AIU).

Tous ont en commun un héritage vaste et profond. Le très rigoureux témoignage qu'apporte ici Haïm Zafrani à partir de la littérature juridique : ordonnances rabbiniques (« *tagganot*») et arrêt des tribunaux (« *responsa*»), de la description de l'organisation sociale et des mœurs, de la création littéraire d'expression hébraïque ou des littératures orales et dialectales, démontre à la fois la densité des liens du judaïsme marocain avec l'universalité juive et aussi combien il a été fécondé par cette terre arabo-berbère dont il a partagé la destinée pendant deux millénaires.

Entre Juifs et Musulmans existaient « dans l'intimité du langage et l'analogie des structures mentales une solidarité active, une dose non négligeable de symbiotisme, voire de syncrétisme religieux, et cela au niveau des manifestations de la vie quotidienne et des moments privilégiés de l'existence... »

De la naissance à la mort, nombre d'approches et de pratiques sont, en effet, communes aux traditions

juives et musulmanes : espoir d'un enfant mâle, circoncision, et – jusqu'à la fin du XIX^e siècle – enseignement élémentaire dans le lieu de culte – ici la synagogue – basé sur la lecture des textes sacrés, la tradition, les prescriptions, la répétition et les châtiments corporels.

En matière de mariage, les parents désignent à leur fils sa future épouse.

Conformément au droit talmudique, la polygamie est autorisée (avec l'arrivée des Juifs d'Espagne, le mariage avec une seconde épouse sera soumis à l'accord de la première), tout comme le *lévirat* – obligation au frère d'un défunt d'épouser la veuve sans enfants de celui-ci.

Quant au premier matin de la vie conjugale, il est marqué par la présentation du linge maculé de sang, preuve de la virginité et de la « pureté » de la nouvelle épouse...

Le droit rabbinique traditionnel confère au mari le droit à la répudiation.

On pourrait multiplier les exemples de cette véritable symbiose que l'on retrouve dans les lieux de pèlerinage judéo-musulman, la poésie hébraïque du Maghreb ou dans la continuation de la tradition musicale andalouse.

Si l'hébreu est la langue de la relation à Dieu, c'est en judéo-arabe et en judéo-berbère que s'effectue la communication avec la famille et la société, que l'on exprime le profane

En 1912, elle accueille 5 000 élèves de quinze localités. En 1948, ses effectifs sont de 22 000. En 1956, 33 000 répartis dans 55 villes. A la veille de l'indépendance, l'AIU scolarise au Maroc 60 à 70 % des enfants juifs.

Aujourd'hui, elle conserve, une maternelle, une école élémentaire, un collège et un Lycée.

Opposées au sionisme dans les années 20, les écoles de l'AIU modifieront leur attitude après la Seconde Guerre mondiale.

et ce qu'il est impossible de dire dans la langue du sacré.

Cet équilibre multiséculaire a été bousculé, puis définitivement rompu au ^{xx}e siècle avec l'irruption massive de l'Occident au Maroc.

Le Protectorat (1912-1956), la création d'Israël, puis l'indépendance ont conduit au dépérissement du judaïsme marocain.

A la différence de l'Algérie où les Juifs naturalisés ont acquis la citoyenneté française et se sont assimilés non sans épisodes dramatiques (vague d'antisémitisme d'origine européenne « crise antijuive » de 1897-1898 et abolition du 7 octobre 1940 au 26 octobre 1943, pendant la période vichyssoise, du décret Crémieux), au Maroc, le Protectorat ne s'est pas traduit par une émancipation générale des Juifs.

Certes, l'éducation a progressé, mais surtout dans les villes et pour les familles aisées. Bien souvent, elle est l'œuvre des écoles de l'AIU dont le premier établissement ouvre à Tétouan en 1862 ⁴.

Pour la masse, la réalité coloniale n'est porteuse d'aucune amélioration.

Sous certains aspects, elle représente même une régression.

Au plan administratif, l'instauration de Commissions de notables – contrôlées par la Résidence – à la place des anciens consistoires représente une perte d'autonomie de la communauté dont les membres passent du statut de « protégé » du Sultan à celui de « d'indigène ».

Dans le domaine économique, les grandes compagnies coloniales évincent les Juifs de leur fonction d'intermédiaires privilégiés entre l'Euro-

pe et la société marocaine. Simultanément, l'introduction des produits manufacturés accélère le déclin des petits métiers « spécifiques » (artisans, petits commerçants, colporteurs...) et paupérise une communauté qui, touchée de plein fouet par la crise de 1929, se citadinise de façon croissante.

En 1950, sur 250 000 Juifs marocains, désormais seulement 20 % vivent en zone rurale, 80 000 à Casablanca.

Non seulement le Protectorat – qui laisse s'afficher un antijudaïsme virulent chez nombre d'Européens – déçoit les attentes y compris des élites françaises (on écartera ainsi l'engagement de 8 000 volontaires lors de la déclaration de la Seconde Guerre mondiale), mais il n'hésitera pas à prolonger de la façon la plus discriminatoire et humiliante la politique de Vichy. Ainsi le décret du 22 août 1941 impose aux Juifs installés en ville européenne depuis septembre 1939 de retourner dans les mellahs.

Seul le Sultan Mohammed Ben Youssef – le futur roi Mohammed V – exprimera clairement et publiquement sa condamnation des lois antijuives de Vichy : « Je refuse de m'associer à une mesure que je désapprouve [...] Comme par le passé, les israélites restent sous ma protection et je refuse qu'aucune distinction soit faite entre mes sujets. »

Cette absence de tout espoir avec la France coloniale laisse un espace politique où va se développer le projet sioniste.

La création de l'État d'Israël et l'organisation de l'émigration seront

⁴ Daniel Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V*, Éd. Denoël.

vécues comme la réponse à une situation économique difficile, une impossible émancipation et une attente religieuse.

Sur un total de 210 347 émigrants vers Israël recensés par l'Agence Juive (30 000 Juifs marocains ayant par ailleurs émigrés vers la France, le Canada et les États-Unis), un tiers – 71 942 – partent entre 1948 et 1955, deux tiers entre 1956 et 1963.

L'accession du Maroc à l'indépendance n'est donc pas la cause première de ces départs.

C'est le Maroc indépendant « qui a donné au Juif marocain un statut juridique d'égalité avec le Marocain musulman et lui a conféré l'accession à la citoyenneté avec les mêmes droits et les mêmes obligations ».

200

Pourtant, c'est alors qu'ils accèdent à une pleine citoyenneté « naturellement membres de la nation marocaine, gérant leur vie religieuse librement, votant, étant élus, officiers, juges, ministres, conseillers du Roi ou militants d'opposition, respectés par tous, qu'ils vont abandonner peu à peu ou par vagues leur terre natale emmenant avec eux des morceaux de civilisation marocaine aux quatre coins du monde »⁵.

Cette situation paradoxale a plusieurs causes :

– En premier lieu, le contexte de paupérisation et fragilisation sociale qui touche la grande majorité des Juifs entre 1945 et 1956 alors même que la politique du Protectorat a nourri la communautarisme, encouragé l'acculturation, soutenu Vichy

et déblayé ainsi le terrain à la propagande des organisations sionistes peu entendues jusqu'à la II^e Guerre mondiale.

– Simultanément, la programmation à partir de 1948 d'un exode de masse des forces vives de la communauté que les dirigeants israéliens à la recherche d'une main d'œuvre bon marché veulent voir se substituer aux travailleurs palestiniens dans le cadre des opérations de colonisation et d'épuration ethnique qui se déroulent de 1948 à 1954 en Israël⁶.

C'est la mise en œuvre de ce projet qu'a décrit avec une sympathie jamais aveugle Agnès Bensimon dans son livre, *Hassan II et les Juifs, histoire d'une émigration secrète*.

Rédigée au début des années 1990, cette véritable enquête s'est appuyée sur les meilleures sources et des informations inédites. Elle conserve tout son intérêt.

Rappelant « qu'entre 1912 et 1948, l'émigration marocaine reste négligeable » et « qu'à la date du 14 mai 1948, les Juifs d'Afrique du Nord, tous pays confondus, représentent 1 % de l'ensemble de l'immigration en Israël », A. Bensimon montre comment D. Ben Gourion et ses ministres, les responsables de l'Agence Juive et Isser Harel – le tout-puissant responsable du Mossad et du Shin Beth (sécurité intérieure) – mirent sur pied, début 1955, un réseau clandestin : la *Misgueret* chargé de « l'autodéfense » des Juifs du Maghreb, puis de leur expatriation.

Ce réseau israélien « doté d'un armement supérieur à celui du FLN

⁵ Simon Lévy, *La Méditerranée des Juifs - Exodes et enracinements*, Éd. L'Harmattan.

⁶ Ilan Pappé, *Une terre pour deux peuples. Histoire de la Palestine moderne*, Éd. Fayard.

algérien à la même époque », disposant de radios et de tous les moyens techniques des mouvements de jeunesse sioniste qu'il forma à l'activité clandestine dans les camps de Maalé Hamisha (Jérusalem) et du château de Cambous près de Montpellier (France).

Lorsqu'en septembre 1956 le Maroc solidaire des Palestiniens interdit officiellement le départ de ses ressortissants juifs pour Israël et ferme le camp de transit « *Quadima* » (« En Avant ») établi depuis 1952 à Mazagan (El Jadida) par l'Agence Juive, la Misgueret va prendre le relais et organiser l'émigration clandestine avec l'aide des Anglais – Gibraltar devient une plaque tournante –, des Espagnols et des Français.

Après la mort de Mohamed V en 1961 et l'intronisation de Hassan II, la situation change peu à peu et l'émigration des Juifs marocains est l'objet d'un marché, chaque départ étant facturé 50 USD à l'Hebrew Immigration Associated Service (HIAS) – organisation humanitaire nord-américaine servant de couverture au Mossad – qui est autorisée à rouvrir ses bureaux au Maroc fermés en 1956.

Le 27 novembre 1961, le général M. Oufkir – ministre de l'Intérieur – signe le premier passeport collectif ouvrant ainsi la voie à l'émigration massive des Juifs marocains dans la cadre de « l'Opération Yakhin ». En deux ans, 84 110 juifs quittèrent ainsi le Maroc au grand dam de l'UNFP qui, dans un éditorial majeur de son organe « *al Tahrir* », dénonce le 16 décembre l'attitude du gouvernement comme « une trahison ».

On mesure pleinement toutes les raisons et l'ampleur de la stratégie d'immigration de l'État israélien à la lecture de l'étude de Michael

M. Laskier, *Israël and the Maghreb. From Statehood to Oslo*, parue en 2004 aux États-Unis.

Ce minutieux travail de recherche universitaire s'étend de 1948 à 1993. Il permet une meilleure compréhension de l'exode des Juifs marocains et tunisiens par la mise en perspective de la politique israélienne à l'égard des pays du Maghreb pendant un demi-siècle.

On y constate la prééminence systématique de la raison d'État et de classe sur toute autre considération religieuse ou humanitaire.

M. M. Laskier confirme ainsi A. Bensimon sur les très stricts critères de sélection – physiques et économiques – exigés dans un document de l'Agence Juive tenu secret pour les Juifs marocains.

L'arrivée de ce « matériel humain » – comme le qualifiait en avril 1949 le journal « *Haaretz* » – était rendue nécessaire pour les besoins en main-d'œuvre peu qualifiée de l'agriculture et de l'industrie.

Méprisés par l'establishment ashkénaze, parqués dans les « *maabarot* » – immenses camps de transit en toile – puis dans les baraquements des nouvelles villes de peuplement, humiliés, contraints de se « désarabiser » culturellement, les Juifs marocains – même après de longues années – « ne réussirent pas à s'élever au-dessus de l'échelon professionnel inférieur que leur nouvel État leur avait réservé ».

Des premières révoltes des « *maabarot* » à Kiryat Shmona, à celle de Wadi Salib à Haïfa (1959) au Mouvement des « Panthères Noires » dans les années 70, les Juifs marocains ont été au cœur de toutes les grandes révoltes sociales d'Israël.

Par rejet du travaillisme des dirigeants ashkénazes qui les avaient

maintenus dans la marginalisation sociale et le mépris, ils ont été les artisans de la création de mouvement traditionaliste tel que le « *Tami* »

et de parti religieux ultra-orthodoxe et ethnique comme le « *Shass* ».

PAUL EUZIÈRE

Zakya DAOUD (photographies de Souad GUENNOUN)
Casablanca en mouvement – Des innovateurs dans la ville.
 (Éd Autrement/Collection Villes en mouvement, 2005, 230 p., 19 €)

202

Comme le scénario d'un film, le livre est organisé en séquences. Cinq séquences animées par trente personnages qui racontent leur ville, Casablanca, chacun selon sa spécialité et sa sensibilité. Journalistes, militants associatifs, entrepreneurs, architectes, élus, artistes... ces femmes et ces hommes ont en partage leur amour pour leur ville. Comment la voient-ils, comment la veulent-ils ? Ce sont leur vécu, leur point de vue, leurs rêves et leurs espoirs que restitue ici Zakya Daoud.

Captés par le zoom de la photographe – et architecte – Souad Guennoun, les portraits et les témoignages de ces acteurs – et actrices – de la vie casablancaise, venus d'horizons différents, révèlent toute la complexité d'une ville qu'ont croit indéfinissable, qu'on soupçonne démesurée mais « où bat le cœur d'un Maroc nouveau et celui d'un jeunesse particulièrement créative ».

Les Casablancais ont des liens ambivalents avec leur ville. Ils l'aiment et la haïssent, la critiquent, la quittent quand ils peuvent ; et pourtant, ils ne pourraient pas vivre ailleurs au Maroc. Ce sont eux, les « bidaoui » qui font la ville : « Ce sont des Casablancais comme les autres,

qui à la fois aiment et détestent leur ville, lui portent en tout cas des sentiments ambigus et contradictoires. Elle leur fait mal mais elle les interpelle ; elle les dérange mais beaucoup ne pourraient pas vivre ailleurs... » Ainsi pour le cinéaste Abdelhaï Laraki « il faut savoir longuement approcher une ville qui ne se donne pas, mais qui se mérite... ».

Ici, la ville de Casablanca est appréhendée comme une personne, qui vit, qui vibre, qui souffre et se bat. Déchirée par ses disparités et ses contradictions, elle est travaillée par une incroyable tension entre le modernisme, la réussite des uns et la pauvreté des autres. « Un concentré de dynamisme et de misère, de résignation et de colère. »

Le cinéaste Abdelkader Lagtaa – auteur d'un film sur Casablanca où il est né – la compare à Naples et décrit une « mégapole anarchique et déstructurée, une ville des extrêmes, attachante et stimulante qui a une histoire une nostalgie et une mémoire ».

Dans ce livre, Zakya Daoud et Souad Guennoun à travers les personnages – et les images – qu'elles ont choisis en témoins révèlent une ville en mouvement, une ville de

paradoxes, une ville de pleins et de vides, nostalgique et rebelle. Un lieu permanent d'insurrection potentielle écrivait déjà en 1958 Jean et Simone Lacouture dans leur livre « Le Maroc à l'épreuve ».

Plus qu'une entrée en matière, l'introduction intitulée « La ville de tous les superlatifs » nous initie à l'histoire de la ville et à sa « géo-économie ».

Histoire – « On dit Casablanca sans histoire. C'est faux : Casablanca a une longue histoire. » La preuve : on a découvert sur la plage près du mausolée de Sidi Abderrahmane un squelette d'atlanthrope de type pithécanthropéen vieux de 400 000 ans. La ville, fondée par les Phéniciens, et anciennement dénommée Anfa, est successivement occupée par les Almoravides, les Almohades, les Génois, les Portugais. Ces derniers la baptisent « la ville blanche » (Casa Blanca qui évoque les murs chaulés des habitations) y édifient un établissement militaire puis l'évacuent en 1720. Entre 1747 et 1789, le roi Sidi Mohammed Ben Abdallah édifie des remparts avec des maîtres ouvriers génois, bâtit une sqalla (plate-forme d'artillerie ou bastion) et repeuple la ville de populations originaires d'Agadir et du Sous. C'est l'époque où le Maroc se défend des incursions ibériques sur ses côtes. « Le Casablanca de cette première renaissance est un maillon de la chaîne défensive côtière. » Au début du ^{xx}e siècle c'est autour du port et de la médina que la colonisation française bâtit la nouvelle cité tournée vers le négoce, l'industrie et surtout l'exportation vers la métropole des céréales, des laines, des phosphates. « Le maréchal Lyautey offre à la cité naissante une science qui n'est pas encore au goût du jour :

l'urbanisme. (..) il fait de Casablanca un laboratoire mondial en avance sur les autres capitales. »

A partir de là la ville va connaître un essor rapide et sans précédent. Prost, Lyautey, Ecochard... modernisent la ville en harmonie avec le néo-mauresque qu'ils ont façonné. Posée au bord de l'Atlantique, elle reste une ville méditerranéenne même si son cosmopolitisme évoque « à la fois Chicago pour le gigantisme, les buildings... et La Havane pour le charme quasi créole de son bord de mer balayé par les vagues... ». Premier port marocain (l'un des plus grands d'Afrique), plus grande ville du Maghreb, la plus peuplée du Maroc (près de 4 millions d'habitants), Casablanca concentre à elle seule 45 % du trafic portuaire et presque autant de la production industrielle du pays.

Depuis l'indépendance, la population de Casablanca a été multipliée par dix. Des migrants de plus en plus nombreux sont venus d'Europe (Italie, Espagne, Angleterre), mais aussi d'Inde, du Pakistan, de Malte, de Suède. La ville s'est peuplée aussi des migrants intérieurs, ceux des exodes ruraux successifs, venus grossir les bidonvilles, déjà impressionnants, de la ville. Ils occupent, selon le département de la prévision économique et du Plan, 7,7 % du parc total des logements du Grand Casablançais, abritant 8,8 % des ménages soit 300 000 personnes.

Ainsi décrit Z. Daoud « l'énorme ville étend ses tentacules sur la campagne environnante et avance sans discontinuer ses sentinelles de béton. Chaque jour, de nouveaux arrivants s'agglutinent dans sa périphérie devenue un amas de gros douars. La ville avale les uns après les autres ses habitats précaires, ces bidonvil-

les, ces quartiers sans infrastructures... que les habitants appellent des "kabouls". "Kaboul", comme un terreau celui de l'Islam politique, et comme un carrefour, celui de la drogue et autres trafics. »

Tumultueuse et turbulente, Casa est une ville créative

Centre névralgique de l'économie : 51 % de la production industrielle, 40 % du PNB, 60 % de l'immobilier, 38 % des exportations... C'est le poumon du Maroc, son principal centre commercial et financier, le haut lieu de l'économie informelle, la plus grande concentration de richesse et de misère du pays. A Derb Omar, la plus grande centrale d'achat du tissu et d'électroménager, les Chinois côtoient Pakistanais et Indiens. C'est à Casa que l'on fabrique le best-seller des jeux électroniques et plus récemment, des milliers de call center (centre d'appel des grandes sociétés) y ont établi domicile. La main-d'œuvre marocaine coûte 35 % moins cher qu'en France. Casa est devenue l'une des premières destinations du tourisme d'affaires en Afrique et au Moyen-Orient.

C'est aussi là que se développe la « société civile » marocaine qui impulse, qui crée, qui est certainement pour quelque chose dans la renaissance de cette cité... La ville a engendré à la fin des années 90 une nouvelle presse, impertinente, plus libre qui travaille à « faire reculer les lignes rouges ». Avoir choisi trois journalistes pour inaugurer cette galerie de portraits n'est pas anodin : Reda Benchemsi et Driss Ksikes du journal *Tel Quel* et Aboubakr Djamaï du *Journal*, deux titres qui se dégagent comme « leaders d'opinion ». Ainsi, *Tel Quel* qui se veut un journal plu-

raliste est vendu à 20 000 exemplaires par semaine.

L'esprit d'initiative associé à la modernité ce sont ces quelques mille femmes chefs d'entreprise dont Nezha Ben Ali, opticienne qui a investi dans le secteur des lentilles visuelles ou encore cette nouvelle race d'entrepreneurs comme Karim Tazi, l'un des plus grands patrons du Maroc, créateur de la Banque alimentaire, fils d'un petit commerçant militant du parti communiste (« la ville est difficile mais elle vaut mille exils, mille Montréal ») et Nourredine Ayouch, publiciste, responsable d'une association humanitaire et fondateur du collectif « Démocratie et Liberté ».

Ville de résistances où des gens debout se coltinent la dureté de la ville

Au milieu des années 1990, « cette ville jeune (50 % de moins de 20 ans) recommence à chanter et à espérer ». Lentement, avec la fin « de années de plomb », la libération des prisonniers politiques, l'émergence de la société civile, l'apparition de nouvelles formes de culture, Casablanca se met à revivre. Des associations soulagent les misères, des résistances s'affirment, des solidarités se créent. C'est à Casablanca que l'on trouve l'essentiel des 33 000 associations marocaines, regroupant quelque 800 000 personnes. Beaucoup d'individualités sont sorties de l'ombre. Parmi elles :

- Abdallah Zaazaa, militant associatif, initiateur des associations de quartier. Il a changé le visage du lieu où il vit : « l'avenir du pays se résoudra au coin des rues » ;

- Aïcha Chenna, assistance sociale qui a créé, il y a 20 ans, les premiers foyers pour les mères céli-

bataires et leurs enfants et qui, à l'heure actuelle, se bat contre les islamistes : « Casa a été découpée en morceaux : les riches et les pauvres autrefois mélangés sont séparés. Aujourd'hui il y a des ghettos de riches » ;

– Khadija Rouissi : militante des Droits de l'Homme « Je ne peux plus continuer à côtoyer la souffrance. Je refuse ».

– Assia El Ouadie, magistrate, co-fondatrice de l'Observatoire des prisons et « mère » des jeunes délinquants.

Ils et elles ne sont que quelques exemples de cette résistance aux côtés d'autres anonymes qui contribuent à changer la physionomie du Maroc.

Culture urbaine et d'avant-garde : c'est à Casa que ça bouge le plus.

C'est à nouveau à Casa que tout se passe, qu'existe le plus grand

cinéma du Maroc, que se déroulent les expositions les plus brillantes, que les jeunes font exploser la musique et multiplient les concerts. Mais, semblent se plaindre ces acteurs de la culture d'avant-garde casablancaise, « il y a plus de talents que d'opportunités ». Ainsi est aujourd'hui Casa : « une mégapole du tiers-monde avec ses problèmes, mais aussi une énergie, une vitalité qu'on ne trouve nulle part ailleurs au Maroc [...] un dynamisme qui pousse les gens vers l'action. Casablanca oscille entre deux images, la novatrice, moderne, dynamique et la paupérisée, conservatrice, dépassée. [...] Pour la première fois depuis bien longtemps, elle se reprend à croire en son avenir ».

Assurément, le livre de Zakya Daoud donne envie de découvrir non seulement la ville mais surtout ces gens qui la font aimer.

LATIFA MADANI